

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

**Séance du 07 novembre 2019 à 20 heures 30 minutes  
Mairie - Salle du Conseil municipal**

**Présents :**

M. BREVET Jean-Pierre, M. COINTY Daniel, Mme DUCROUX Michèle, M. GARNIER Gilles, Mme GONNARD-BOSDEVEIX Chrystelle, Mme KLEIN Brigitte, Mme OVISTE Marie-Claude, M. PORTHE Guillaume, Mme SEVE Corinne, M. SIMMINI Richard, M. VIGNARD Daniel

**Excusés et procuration(s) :**

Mme BOURGEOIS-RIOU Caroline donne pouvoir à Mme OVISTE Marie-Claude, Mme CHAUVOT Stéphanie donne pouvoir à M. GARNIER Gilles, M. RIGAUDIE Jean-Marc donne pouvoir à Mme KLEIN Brigitte

**Secrétaire de séance :** Mme KLEIN Brigitte

**Président de séance :** M. VIGNARD Daniel

**1 - Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 octobre 2019 :**

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la précédente séance du conseil municipal, celui-ci est soumis au vote.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**2 - Compte rendu des réunions des établissements publics de coopération intercommunales**

Les membres du conseil municipal sont informés des réunions liées aux EPCI, qui se sont déroulées lors du mois d'octobre 2019.

**- Conseil communautaire du 14 octobre 2019.**

Installation de Monsieur André Colomb élu Maire de St Jean de Thurigneux par suite du décès de Monsieur Christian BAISE.

Les conseillers communautaires ont rendu un avis sur le Schéma de Cohérence Territorial dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Le délégataire du service d'assainissement, la société VEOLIA a remis son rapport annuel sur le prix et la qualité de service, celui-ci est présenté aux conseillers.

Une liste des entreprises exonérées de TEOM suite à leur demande. Ces demandes d'exonération sont justifiées par le fait que les entreprises ont recours à des prestataires extérieurs pour traiter leurs déchets.

Friche industrielle « Malaure » : la CCDSV se porte acquéreur de la parcelle ZH 457 sur la Commune de Frans par l'intermédiaire de l'Établissement Public Foncier de l'Ain. Un projet de création d'activité commerciale, sur ce terrain de 21 884 m<sup>2</sup>, sera réalisé dès que la modification du SCOT le permettra. Le prix de rachat à l'EPF sera de 1 327 903, 94 € TTC. Le Conseil autorise également la cession de cette parcelle au profit du Groupe « Immo Mousquetaire » afin d'établir un centre commercial, le prix de cette cession sera de 1 800 000 €. Des subventions seront également demandées à l'État et au

Conseil Régional au titre du développement économique, pour soutenir la réalisation de cette opération.

Une convention avec le SIEA est présentée dans le cadre de la collecte et de la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Acquisition d'un terrain sur la Commune de Sainte Euphémie pour agrandir la station d'épuration de Saint Didier de Formans, en vue d'étendre son action au bénéfice d'autres communes, notamment le futur collège.

- SMICTOM Comité syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2019, qui s'est tenu à Trévoux :

Des défauts ayant été constatés sur certaines colonnes tulipes de nouveaux modèles sont à l'essai sur Saint Didier de Formans. La CCDSV a validé la dissolution du SMICTOM et l'intégration des services gérés par le syndicat en son sein.

Les travaux de rénovation du Pardy ont commencés et avancent bien.

Une convention avec la Mairie de Misérieux va permettre la remise en état du Chemin de la Thorine.

Des gobelets réutilisables sont fournis par le SYTRAIVAL et mis à disposition gracieusement pour les manifestations ponctuelles des associations.

Les prochaines réunions du Comité syndical sont prévues les 27 novembre et 11 décembre 2019.

- Réunion de la commission petite enfance de la CCDSV :

Les fréquentations des crèches du territoire sont présentées, réparties par Communes, y compris les micro-crèches privées.

Les conventions de gestions des crèches seront refaites pour intégrer les dernières évolutions dans ce secteur d'activité.

Un projet de brochure « petite enfance » est annoncé, cette brochure pourra rassembler les informations à destination des parents.

2 nouvelles structures vont ouvrir en 2020 dont une à Reyrieux.

- Conseil d'école :

L'élection des parents d'élèves a eu lieu le 11 octobre 2019.

Cette année l'école compte 159 élèves pour 131 l'an dernier.

Loi pour l'école de la confiance : obligation de présence et assiduité dès 3 ans. Une certaine souplesse était accordée pour les 2 premiers mois, cette disposition est prolongée jusqu'à la rentrée de janvier 2020.

2 exercices de sécurité ont été organisés en septembre et en octobre.

Vote du nouveau règlement avec quelques dispositions intégrant les nouvelles contraintes introduites par la loi pour l'école de la confiance.

De plus en plus d'absences d'enfants en dehors des vacances scolaires, sont constatées.

Nouvelles demandes formulées auprès de la Mairie :

- Equipement des salles en vidéo projecteur, fibre étendue à l'école maternelle, un nouveau PC pour la Directrice.

### **3 - Compte rendu des décisions du Maire, prises en matière de commande publique**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des commandes de fournitures ou services, passés durant le mois d'octobre 2019.

**Tableau des décisions du Maire prises en Octobre 2019**

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Travaux plomberie : cumulus école, chasse d'eau WC public	PERTET	1 188,00 €
Prestation animation garderie périscolaire Novembre	Serv'emploi	935, 92 €

### **4 - Compte rendu des décisions du Maire, prises en matière d'autorisation d'urbanisme**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions rendues en matière d'urbanisme durant le mois d'octobre 2019.

### **5 - Compte rendu des décisions du Maire, prises en matière de droit de préemption urbain.**

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil municipal des décisions rendues en matière de droit de préemption urbain, durant le mois d'octobre 2019.

### **6 - Décision modificative n° 3 du budget principal 2019.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que des travaux de réparation de la façade de la résidence des anciennes écoles ont été validés au mois de septembre. Toutefois l'assurance ne couvre pas ce type de dégradation, aussi il est nécessaire de financer ces travaux, dont le devis s'élève à 11 844 €.

Monsieur le Maire explique également que l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux est en congés de maladie ordinaire, afin de pourvoir à son remplacement la commune a recours aux services d'entreprises de nettoyage ou de prestation de service. Il est donc nécessaire de prévoir des crédits en dépense de fonctionnement à caractère général.

Monsieur le Maire expose encore que la forte augmentation des effectifs de l'école nécessite l'augmentation de plusieurs postes de dépenses : les fournitures scolaires, l'animation des périodes de garderie périscolaire. Cette augmentation engendre également une recette supplémentaire en termes de participation des familles au service de garderie périscolaire.

Enfin en matière d'éclairage public, le Conseil municipal a décidé l'installation d'une horloge pour commander l'extinction de l'éclairage du terrain de tennis du Bourg. L'installation sera prévue dans une armoire sécurisée afin d'éviter que des usagers viennent forcer l'éclairage au-delà de 23h le soir.

En matière de recettes complémentaires, Monsieur le Maire indique que la Commune a perçu un montant de taxe sur les ventes de terrains devenus constructibles depuis moins de 18 ans, supérieur à l'inscription budgétaire. De même la commune a perçu des indemnités journalières en remboursement des salaires versés aux agents placés en congé de maladie ordinaire.

Monsieur le Maire propose donc les ajustements budgétaires tels que prévus dans le tableau ci-dessous.

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
159 / 21534 : Eclairage public Installation réseau d'électrification	1 100 €			
021 – Virement de la section de fonctionnement		1 100 €		
023 – Virement à la section d'investissement			1 100 €	
011 - 6283 : Frais de nettoyage des locaux			2 000 €	
011 – 615228 : réparation bâtiments			12 000 €	
011 – 6188 : prestation de service			1 500 €	
011 – 6067 : Fournitures scolaires			350 €	
013 – 6419 Remboursement sur rémunération				3 550 €
73 – 7388 Autres Taxes diverses (6.6)				12 400 €
70 – 7067 Redevance service périscolaire				1 000 €
Total	1 100 €	1 100 €	16 950 €	16 950 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **7 - Travaux en cours :**

Accessibilité de la Mairie, les travaux auront lieu à la fin du mois de novembre : un accès par l'arrière de la mairie sera prévu pour la durée des travaux.

L'Élagage des platanes sera fait la semaine du 12 au 15 novembre 2019 et le traitement contre le tigre du platane, durant l'hiver.

Le fauchage et l'élagage le long des chemins communaux est en cours.

**8 - Questions diverses :**

- PLU : la modification simplifiée est en cours. Le dossier est mis à disposition du public, la délibération d'adoption sera prise lors du prochain conseil.
- La digitalisation du cimetière : le devis est validé pour 1300 €, cela permettra d'acquérir le logiciel du SIEA. Le logiciel est gratuit pour les collectivités et le syndicat prendra en charge la moitié du prix de la digitalisation.
- Un groupe de travail est constitué pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde, la 1ère réunion se tiendra le 15 novembre à 14h30 en mairie.
- Un petit point est fait sur l'association gestionnaire de la cantine scolaire.
- Eolia : 17 novembre spectacle à Savigneux - le 1er de la saison
- 23 novembre à 16h inauguration du musée de cire à Ars sur Formans
- Repas de Noël des anciens : 7 décembre 2019
- Le prochain conseil municipal est confirmé pour le 5 décembre 2019

La séance est levée à 22h40

Fait à SAVIGNEUX

Le Maire,



Daniel VIGNARD